

MENEZ L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION INTERNATIONALE DE LA PEINE DE MORT !

CONCOURS DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES EN JOURNALISME 2016

Organisé par :



RÈGLEMENT DU CONCOURS

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Conseil national des Barreaux et Ensemble contre la peine de mort lancent un concours international à destination des étudiants francophones en journalisme.

Alors que le sujet de l'application de la peine de mort fait débat lorsqu'un fait divers choquant se produit, les organisateurs du concours souhaitent sensibiliser les journalistes de demain aux enjeux liés à ce châtement et au rôle fondamental joué par les médias quant à l'information du grand public sur cette thématique.

Vous vous sentez concernés par le sujet de la peine de mort et souhaitez mettre en avant vos compétences de futurs journalistes, tentez votre chance et envoyez-nous un article en l'éclairant par des informations vérifiées et en le rendant compréhensible par un style soigné!

Titre I: Conditions de participation

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les étudiants en journalisme francophones inscrits dans une école de journalisme elle-même inscrite au concours, quel que soit leur nationalité. La candidature d'un étudiant en journalisme dont l'école ne sera pas inscrite pourra cependant être acceptée par les organisateurs en fonction de la motivation du candidat.

Article 2 : Le français est la seule langue officielle du concours.

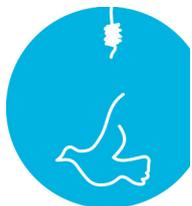
Titre II: Organisation du Concours international de journalisme

Article 3: Sélection des candidats

- Les écoles de journalisme souhaitant faire participer leurs étudiants au concours doivent s'inscrire en envoyant un mail à concoursabolition2016@gmail.com. Les écoles de journalisme auront la charge de faire parvenir aux organisateurs la liste des étudiants qui souhaitent participer.
- Les candidats inscrits dans les écoles de journalisme partenaires du concours doivent s'inscrire au concours auprès de leur école de journalisme.
- En fonction du nombre d'étudiants inscrits, il pourra être demandé aux écoles de journalisme de réaliser une présélection des reportages produits par les étudiants.

Article 4: Composition du jury

- Le jury de sélection est composé de représentants du Ministère des Affaires étrangères, de l'OIF, du CNB, d'ECPM et de journalistes professionnels.
- Le jury de sélection est souverain dans son appréciation et sa décision.



Article 5: Exigences relatives aux productions

- a) Le reportage doit être relatif à un cas réel de condamnation à mort clos (La décision judiciaire doit être définitive), de préférence tiré de l'histoire judiciaire du pays duquel est originaire le candidat.
- b) Le reportage, s'il est écrit, doit être dactylographié, rédigé en français et d'une longueur de 9000 signes (espaces compris).
- c) Le reportage, si c'est une vidéo, doit être transmis aux organisateurs au format MP4 ou MPEG et ne doit pas excéder 4 minutes.
- d) Le reportage, s'il s'agit d'un audio, doit être transmis au format MP3 et ne doit pas excéder 3 minutes.
- e) Le reportage doit respecter le brief du concours.
- f) Les informations présentées doivent être vérifiées et sourcées. Le reportage devra être alimenté par des interviews de personnes agissant sur le terrain (voir brief).
- g) Aucun plagiat ne sera toléré.

Article 6: dépôt des dossiers de candidature et sélection

- a) Les dossiers à envoyer doivent impérativement contenir les pièces suivantes :
 - L'article (fichier word) et la photo d'illustration (format jpeg) ou le fichier vidéo MP4 ou le fichier audio MP3 ;
 - Une attestation d'inscription à une école de journalisme ou un scan de la carte d'étudiant ;
 - Une copie du passeport en cours de validité.
- b) Les dossiers des candidats inscrits doivent être transmis par voie électronique aux organisateurs avant le 30 août adressé à concoursabolition2016@gmail.com. Les vidéos et audio doivent être transmises grâce à un lien youtube ou par Colimatic ou wetransfer.

Article 7: Les candidats seront jugés sur la base de cinq critères: exhaustivité, respect du brief, style, originalité de l'angle choisi pour traiter le sujet et valeur informative du reportage.

Article 8: Le jury est souverain dans son appréciation et sa décision.

Article 9: Un gagnant par forme de reportage produit (écrit, vidéo, audio) sera sélectionné par le jury.

Titre III: Organisation de la cérémonie de remise des prix

Article 10: La cérémonie de remise de prix du concours a lieu le lundi 10 octobre 2016 à Paris, France. Les trois candidats gagnants seront invités à participer à cette cérémonie.

Article 11: Les frais de déplacement (billets d'avion aller-retour), les repas ainsi que l'hébergement des journalistes sélectionnés sont pris en charge par les organisateurs. Toutes les dépenses annexes sont à la charge du finaliste.

Article 12: Les journalistes gagnants s'engagent à accepter les demandes d'entretiens sollicités par la presse. Les textes des articles, les photos et les films sont la propriété des organisateurs.

Article 13: Les organisateurs se réservent la possibilité de publier les articles et vidéos reçus dans le cadre du concours dans une publication dédiée ou sur leurs sites Internet.

Article 14: En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la tenue du Concours international de journalisme.